

CULTURE**Cinéma municipal Le Luxy**

Convention avec le lycée Romain Rolland

EXPOSE DES MOTIFS

Le lycée Romain Rolland a mis en œuvre durant les années scolaires 2009 à 2011 un projet d'éducation artistique et culturelle, en collaboration avec le cinéma municipal Le Luxy, déjà partenaire depuis de nombreuses années de l'option cinéma.

Cet atelier cinéma-audiovisuel se déroule le mercredi après-midi et a pour objectifs d'éduquer les élèves à l'image, de développer leur connaissance du patrimoine et de l'histoire du cinéma et de leur permettre une pratique cinématographique et audiovisuelle. Ouvert à une vingtaine d'élèves issus de l'ensemble des sections et niveaux de classes, sa fréquentation permet notamment aux élèves de terminale de se présenter aux épreuves de l'option facultative cinéma.

Le coût global du projet est évalué à 4050 €. Le financement provient conjointement pour partie, d'une participation de la Délégation Académique des Affaires Culturelles et du Lycée Romain Rolland (à hauteur de 1525 €), d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (à hauteur de 1525 € également) et enfin du cinéma Le Luxy, à hauteur de 1000 €. Cette dernière somme correspond à la valorisation du temps de travail de la responsable jeune public et scolaire du cinéma pour la mise en œuvre de ce projet.

Une volonté conjointe de reconduire l'atelier cinéma sur l'année scolaire 2011-2012 a été exprimée et ce projet répond à la mission du cinéma municipal en terme d'actions culturelles et d'éveil à la lecture de l'image.

De plus, dans la mesure où il favorise l'accès à la diversité culturelle des jeunes, ce partenariat entre tout à fait en cohérence avec les axes de travail prioritaires de la municipalité.

Au vu de ces éléments, je propose la reconduction du partenariat avec le lycée Romain Rolland dans le cadre de l'atelier cinéma pour l'année scolaire 2011/2012, d'approuver la convention financière relative à la mise en œuvre de cet atelier artistique cinéma audiovisuel et d'autoriser le Maire à demander une subvention à la DRAC.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention financière.

CULTURE

Cinéma municipal Le Luxy

Convention avec le lycée Romain Rolland

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 27 janvier 2011 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2011,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle d'un atelier cinéma audiovisuel en direction du lycée Romain Rolland correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturel d'atelier cinéma audiovisuel avec le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2011/2012 pour un montant de 4 050 € et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2011
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23 SEPTEMBRE 2011